

EXTRAIT DU
REGISTRE AUX DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VIANDEN

Séance du 12 mars 2025

Date de la convocation publique: 06 mars 2025

Date de la convocation des conseillers : 06 mars 2025

Présents: M. WEYRICH François, Bourgmestre, MM. PETRY Paul, MAJERUS Henri, Echevins, M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, M. DÜBBERS André, conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal,

Absent(s): exc.: RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José, MME SCHAEFER Patty

Point de l'ordre du jour: 03

Objet: Approbation des tarifs du Tourist-Info

Le Conseil Municipal

Considérant que le Syndicat d'Initiative a cessé ses activités,

Considérant que la Commune a repris le Tourist-Info, siégeant L-9419 Vianden, 1a rue du Vieux Marché

Considérant que le Tourist-Info vend du matériel aux visiteurs,

Considérant que le Collège échevinal propose de vendre ce matériel et événements aux prix ci-dessous,

Revu la délibération du 28 janvier 2022 portant sur les tarifs du Tourist Info :

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 21 février 2022 ;

Revu la délibération du 28 octobre 2022 portant sur l'approbation des tarifs du Tourist Info

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 11 janvier 2023 ;

Considérant que les recettes sont inscrites sous l'article 2/430/705100/99001 du budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025,

Vu, la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Après en avoir délibéré conformément à la loi et procédé au vote

Décide à 6 voix pour et une abstention

Les prix de vente (TTC) du matériel et des événements vendus au Tourist-Info sont fixés comme suit :

Zugbeutel Rucksack	12,00 €
Cap	16,00 €
Mütze	15,00 €
Tshirt	25,00 €
Pullover	45,00 €
Zip Jacket	45,00 €
Regenschirm	15,00 €
Socken	12,00 €
Schlüsselband	7,00 €
Poncho	9,00 €
Lavage (Camperpark)	5,00 €

Séchoir (Camperpark)	4,00 €
Honig 500 gr	8,00 €
Miel 250 gr	5,00 €

Les recettes sont inscrites sous l'article 2/430/705100/99001 du budget des recettes ordinaires de l'exercice 2025

Prie

L'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Vianden, le .28.04.25.
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,





AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 13 mars 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la modification des tarifs du Tourist Info, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A201

Vianden le 03 juillet 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 13 mars 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la modification des tarifs du Tourist Info, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2025-A201

Vianden le 07 juillet 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Place Vic Adens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tel: +352/83 48 211
Fax: +352/83 48 26

E-mail: decretaison@vianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 13 mars 2025 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la modification des tarifs du Tourist Info, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2025-A201

Vianden le 03 juillet 2025
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 12/03/2025

Référence

FC05-2025-A201

APPROBATION

La délibération du 12 mars 2025 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 30 avril 2025 relative à la modification des tarifs du Tourist-Info (Point de l'ordre du jour : 03) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 25 juin 2025

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden